

## Conseil communal de Payerne

### **Cérémonie d'installation des autorités communales et Séance constitutive du 02 juin 2021**

---

#### **Cérémonie d'installation des autorités communales à la Halle des Fêtes**

Il est 19h30 lorsque le **Président de séance Cédric Moullet** salue la présence de **Monsieur le Préfet Olivier Piccard**, de **Monsieur le Syndic Eric Küng**, Mesdames et Messieurs les futurs Conseillers municipaux et futurs Conseillers communaux, ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette cérémonie d'installation des autorités communales payernoises pour la législature 2021-2026. Il délivre le message d'introduction, comme suit :

« Aujourd'hui, cette législature s'achève plombée par une pandémie que personne ou presque n'avait vu venir. Ses conséquences économiques, sociales, psychologiques et politiques sont difficiles à cerner. Certains nous prédisent un monde d'après complètement remodelé, d'autres sont persuadés que rien ne va changer et que tout repartira avec une vigueur renouvelée. En bon Vaudois, on peut tout de même supposer que notre futur se dessinera dans une voie médiane. Une évidence semble s'imposer : le rôle des communes, des cantons, de la Confédération, ne va pas certainement pas être placé sous l'éteignoir.

La dernière grosse crise sanitaire mondiale datait de 1918. Et depuis ces temps très lointains, l'humanité avait progressivement confié son destin à la science et à ses découvertes pour s'éviter toute récurrence. Erreur fatale dont les conséquences sont aujourd'hui multiples.

Les bébés nés durant cette fin de législature 2016-2021 n'auront connu qu'un univers de gens masqués, plus ou moins inquiets de leur avenir professionnel ou des risques de contamination, plus ou moins confinés, privés de vie sociale, parfois plongés dans le deuil. Fini le foot pour papa, la chorale pour maman, les joyeux apéros. Ils n'auront eu que très peu de contacts avec leurs grands-parents et le reste de la famille. Imaginons un instant ce que représente le manque de gestes tendres et la multitude de gestes barrières pour le développement cognitif d'un enfant. Des conséquences, il y en aura de toute façon... mais lesquelles ?

Nous avons toutefois beaucoup appris de la crise. Tout compte fait, cette dernière nous offre des opportunités à saisir. Essayons de réfléchir à quelles couleurs pourrait avoir le monde de demain et à quelles mesures il sera difficile d'échapper.

Au plan économique, force est de constater que des entreprises s'en sortent bien, malgré tout, alors que d'autres sont à l'agonie. Les perspectives économiques pour 2021 sont relativement optimistes, mais certains secteurs ont été fragilisés : la construction, l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, l'enseignement privé. Un travailleur vaudois sur trois a été concerné par le chômage partiel en 2020 et ces quatre domaines y étaient surreprésentés et y sont encore dans les statistiques du chômage. Comme ces secteurs d'activité ont un impact avant

tout local, des mesures locales peuvent y déployer leurs effets. Le soutien communal à l'initiative des bons cadeaux SIC fut une mesure appréciée. D'autres encouragements communaux pourraient être favorisés par un budget anticyclique.

Cette crise a boosté l'utilisation du numérique : zoom à tout va, travail à domicile, scolarité et études derrière un écran. Mais nous avons pu constater toutes les fragilités et les limites de l'exercice. Inutile de rappeler les couacs : transmission des premières données sanitaires des cantons par fax, conséquence directe d'un système fédéral inefficace, grande méfiance de la population à l'égard de swisscovid due à une inculture numérique, sécurité relative des ordinateurs lors du travail à domicile, valse-hésitation avant de confier l'élaboration du passeport covid aux services de la Confédération, etc...

Au plan communal, c'est surtout à l'aspect sécuritaire qu'il faudra encore et encore consacrer de l'énergie. L'Union des Communes Vaudoises a senti le vent venir. Elle encourage vivement les communes à se prémunir des tentatives de phishing et de rançonnage. Elle leur propose son aide pour adhérer à un label cyber-safe. A ce jour, une seule commune a bouclé la démarche. L'épisode du pipeline américain bloqué contre rançon va sans doute en convaincre beaucoup d'autres. La crise covid a aussi mis en évidence les difficultés rencontrées par nos aînés : ils étaient quasiment interdits d'achat, confinés parce qu'à risque, coupés des relations amicales et familiales. Heureusement, un grand mouvement de générosité à leur égard s'est développé.

En outre, la hotline du canton « Centrale des Solidarités » les a accompagnés et des bénévoles et des professionnels les ont aiguillés vers des aides existantes. Un soutien pérenne serait éminemment souhaitable. Dans le même ordre d'idée, on doit saluer l'événement mis sur pied par Payerne, « Quartier en fête » qui proposera le 28 août une belle occasion de renouer avec la convivialité et les échanges après ce grand désert de manifestations. J'espère également que l'on pourra tous profiter d'un magnifique Tirage.

La formation des écoliers, des apprentis, des étudiants a été chamboulée. L'entrée dans la vie professionnelle doit être repensée si on ne veut pas faire exploser l'aide sociale.

A cet égard, l'initiative qui a vu le jour à Payerne avec l'action « ne laisse pas traîner ton covid » est excellente. Destinée aux 10-25 ans, elle propose à nos jeunes, lors de plusieurs réunions, des espaces animés par des professionnels : espace étude, espace sport, espace parole, espace échange. La génération covid, plus exposée que les autres, ne doit en aucun cas faire les frais de cette époque troublée.

Contrairement aux pandémies du Moyen-âge, le covid est sans doute, de l'aveu des scientifiques, la conséquence de l'affaiblissement de la biodiversité. Relancer la machine comme avant pourrait faire le lit de la prochaine pandémie. Chaque commune a son Agenda 21, son plan de mobilité douce, ses concepts pour relancer la biodiversité, aménager ses espaces verts, planter des arbres et sa définition de son apport local à la lutte contre le réchauffement climatique. Payerne, avec son champ photovoltaïque, a fait œuvre de pionnier. Lausanne s'est doté d'un « plan climat » ambitieux et déclare même servir d'exemple pour les communes vaudoises. Les autorités, tiraillées entre une certaine jeunesse exubérante qui prétend qu'on n'en fait pas assez et les climato-sceptiques qui hurlent à l'hystérie, ont bien du mal à prendre des mesures qui, du reste, sont souvent impopulaires. Gageons que la problématique écologique ne sera pas réglée définitivement lors de la prochaine législature.... Au terme de ce discours, j'exprime ma plus profonde gratitude à ceux qui ont participé à la législature en cours. Quant à vous, les futurs membres des Conseils municipaux et communaux, je vous souhaite de prendre les bonnes décisions pour que ce covid ne reste plus

qu'un mauvais souvenir et surtout qu'il ait permis de faire évoluer notre société de manière positive. Prenez soin de vous, prenez soin de nous et que vive Payerne ! ».

Cette allocution fut longuement applaudie.

**Le Président Cédric Moullet** passe ensuite la parole au **pasteur François Rochat**, pasteur à Payerne depuis un peu moins de cinq années. Il s'exprime au nom des grandes paroisses de la commune, la paroisse réformée PACORE et l'Unité pastorale Saint-Barnabé de la paroisse catholique. Il délivre un message relevant des questions des jeunes et des religions, ainsi que des relations entre religions, entre communautés religieuses et autorités civiles. Relevant tout l'intérêt que les uns et les autres ont à garder un dialogue et des relations à la fois cordiales et informées les uns avec les autres. Relevant la similitude entre le respect, même en leur sein, des autorités religieuses et des autorités civiles, il cite un verset de la Bible, au Nouveau Testament : *« Que chacun se soumette aux Autorités exerçant le pouvoir car toute autorité vient de Dieu. Elles ont été établies par Lui »*.

Il enjoint de prendre au sérieux et de respecter les autorités locales ainsi que la nécessité de maintenir toujours un vrai dialogue et une écoute mutuelle entre les responsables des communautés chrétiennes ou religieuses installées chez nous et les Autorités parce que ça compte énormément dans l'équilibre d'une société. Le Ministre conclut en affirmant que la question religieuse ne va pas s'en aller mais, à son avis, au contraire augmenter, en importance, en profondeur et quelquefois en tensions, nécessitant toute la bonne volonté des responsables des communautés ou des paroisses et des autorités pour faire attention, s'informer, prévoir, en un sens gouverner de manière à promouvoir la responsabilité, la paix et la liberté religieuse qui sont des immenses bienfaits de notre société, de notre Pays et qui sont de loin pas acquis partout.

Le **pasteur François Rochat** se réjouit de continuer à rencontrer, collaborer et discuter avec les autorités de Payerne, au nom des deux grandes paroisses qu'il représente. Il termine en souhaitant un excellent mandat exercé avec bonne volonté, responsabilités, esprit de service et solidarité.

Monsieur le **Président Cédric Moullet** donne la parole à **Monsieur le Préfet**. Ce dernier souhaite la bienvenue à chacun à cette séance de l'installation des autorités de la commune de Payerne pour la législature prochaine. Il fait appel à **Madame Blerta Kadriji**, pour officier en qualité de secrétaire de séance et ne désigne pas de scrutateurs de séance. Il rappelle que lors de la séance du 7 octobre dernier, le Conseil d'État a convoqué les assemblés de commune afin de procéder au renouvellement de leur autorité. Suite au rappel de quelques dispositions légale, **M. le Préfet** déclare n'avoir reçu aucun recours et que notre démocratie fonctionne encore relativement bien.

**Monsieur le Préfet** appelle **Madame Blerta Kadriji** pour l'appel nominal. Au terme de ces préambules, **Monsieur le Préfet** déclare la cérémonie d'installation des autorités communales ouverte. Il est accompagné de deux policiers en uniforme, **Monsieur Stéphane Savary**, chef de la Police administrative communale, et de son adjoint **Monsieur Stéphane Wenger**, par ailleurs huissier en charge du Conseil communal, portant respectivement les bannières du canton et de la commune.

Il reconnaît la validité légale des élections et peut par conséquent, procéder à l'assermentation, par appel nominal, des 68 conseillères et conseillers communaux présents, après lecture du serment auquel les conseillères et conseillers promettent fidélité. Cette formalité accomplie, il déclare, au nom du Conseil d'État qu'il représente, l'autorité législative de la commune de Payerne installée pour la législature 2021-2026. Il rappelle que les membres absents seront élus par le Président élu lors de la prochaine séance, le 16 septembre 2021.

**Le Préfet** invite le Syndic et Madame et Messieurs les Municipaux à se présenter face à l'assemblée. **M.le Préfet** s'assure qu'il n'y ait entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi et donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, **le Syndic Eric Küng** et chaque municipal, **M. Edouard Noverraz, Mme Monique Picinali, M. Nicolas Schmid** et **M. Jacques Henchoz** solennisent la promesse. **Monsieur le Préfet** prend acte de leurs promesses et déclare l'autorité exécutive installée pour la législature 2021-2026.

L'assemblée applaudit.

### **Point 1 : Nomination du président et de la secrétaire du Conseil communal**

En préambule, **M. le Préfet** rappelle quelques dispositions légales afin de pouvoir procéder correctement aux opérations de vote.

La **conseillère Catarina Pina** présente, au nom du PSIP, la candidature du conseiller **Sébastien Pedroli**. Né le 25 février 1975 à Payerne, **Sébastien Pedroli** a grandi à Estavayer et vit à Payerne depuis septembre 2010. **Sébastien Pedroli** est marié et est père de deux filles de 13 et 11 ans. Avocat de formation, il est conseiller communal depuis 2011 et député au Grand Conseil depuis janvier 2020. En parallèle à la politique, il est président de la commission de discipline l'Association fribourgeoise et membre de la Commission de recours de la Ligue amateur. Il est notamment membre de la fondation EMS les Noisetiers.

Le conseiller **Sébastien Pedroli** accepte sa candidature et, aucune autre proposition n'étant émise, c'est à l'unanimité et sous les acclamations de l'assemblée que le **Conseiller Sébastien Pedroli** est élu président du Conseil communal de Payerne pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

Suite à aucune autre proposition et conformément à l'art. 11 al 3 LC est élue tacitement **Madame Blerta Kadriji** comme secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 30 juin 2026. L'assemblée applaudit.

**Monsieur le Préfet** donne ensuite la parole à **Madame Blerta Kadriji**, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal d'assermentation qu'il vient d'établir. Aucune question, ni remarque ne ponctue cette lecture qui permet l'adoption de ce procès-verbal.

Suite à l'arrivée du conseiller **Patrice Lorimier**, **M. le Préfet** en profite pour l'assermenter.

**Le Préfet** remercie encore les autorités pour leur accueil et leur participation à cette importante séance et forme ses meilleurs vœux de prospérité envers la commune de Payerne, ses autorités et ses habitants pour cette nouvelle législature 2021-2026. Il remercie infiniment tous les membres dont les mandats prennent fin au 30 juin prochain et il adresse ses

remerciements particuliers aux municipaux **Monsieur André Bersier**, **Monsieur André Jomini** et **Monsieur Edouard Noverraz** pour leur engagement à la commune depuis plusieurs années. Ses attributions étant ainsi terminées, **Monsieur le Préfet** cède la parole au président nouvellement élu, **le conseiller Sébastien Pedroli**, afin qu'il conduise la suite des opérations statutaires.

*C'est en ces termes que le **Président** débute son mandat (citation) : « C'est un moment important pour moi que de me retrouver à cette tribune aujourd'hui. C'est émouvant et impressionnant. En préambule, je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour la confiance témoignée.*

*Face à ces nouvelles responsabilités, je ne peux qu'avoir une pensée émue pour mon grand-père. Immigré italien, qui a participé, comme maçon, à son niveau, à la construction de Payerne. C'est émouvant car dans les années 50, il aurait tout simplement été inimaginable pour un émigré italien de se retrouver ici !*

*Aujourd'hui, tout est possible et j'en suis bien heureux, comme je le suis de voir notre noble assemblée se rajeunir, se féminiser et avoir en son sein des membres de différentes origines. Elle représente bien l'évolution de la société, elle représente aussi l'évolution de Payerne et je suis fier d'en être le Président.*

*Ce soir, nous sommes très heureux d'accueillir un nouveau parti qui a même pu créer un groupe directement. Bienvenue aux Vert libéraux. Ce sera certainement un plaisir de travailler avec vous. Cette nouvelle législature sera donc celle du renouveau. Renouveau non seulement à la Municipalité mais aussi au sein du Conseil communal.*

*Ce sera aussi celle de nombreux défis. Celle, certainement du tournant écologique de notre ville, de l'intégration et du développement du sport et de la culture.... Bref celle de nombreux projets. Aujourd'hui, pour l'avenir de Payerne, pour l'avenir de notre région, nous devons laisser derrière nous tous ressentiments et pour avancer, nous avons tous des idées, des convictions politiques différentes, mais nous voulons tous le mieux pour notre ville.*

*Payerne demain, nous pouvons commencer à y travailler dès aujourd'hui ! Comme président, je veillerai à diriger des débats sereins et empreints de courtoisie. J'espère aussi, lors de ma présidence être un pont entre toutes les idées et favoriser les échanges entre les partis et les relations entre les cantons de Vaud et Fribourg et nos amis de la Broye fribourgeoise. Je terminerai finalement en remerciant le PSIP pour la confiance qu'il me fait, en vous remerciant vous, chères et chers collègues pour votre confiance. Merci également à ma famille, à mon épouse, à mes enfants et mes parents pour leur soutien et leur patience.*

*Pour terminer je relève encore l'excellent travail du **Président Cédric Moullet** durant la législature écoulée et tiens à remercier vivement **Madame Cynthia Maillat-Thöny** et l'administration communale pour leur aide à la préparation de cette séance.*

*Chères et chers collègues, je vous souhaite une excellente législature ! Vive Payerne ! ».*

Son discours touchant à sa fin, **M. le Président** propose que nous passions à l'ordre du jour.

## **Point 2 : Nomination des deux Vice-présidents**

Concernant le point 1 de l'ordre du jour, **le Président** propose de faire application de l'article 13 al. 2 du règlement qui prévoit :

*« Le président, les vice-présidents, le secrétaire et le secrétaire suppléant sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont nommés au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ; mention en est faite au procès-verbal ».*

**Le Président** passe directement la parole au **conseiller Franck Magnenat** pour la présentation de la candidate PLR à la 1ère vice-présidence. Suite à sa description, le Président demande si d'autres candidats sont proposés.

Suite à aucune autre candidature, **le Président** élit tacitement suite aux applaudissements, **Madame la conseillère Aurélie Rapin** pour le poste de 1ère Vice-Présidente. Suite à sa nomination, **la conseillère Aurélie Rapin** accepte son élection.

Pour l'élection du 2ème vice-président, **Monsieur le Président** passe la parole à la conseillère **Madame Monica Huonder Berthoud**, pour la présentation du candidat des Vert Libéraux, **Monsieur Bertrand Sauterel**.

Suite à sa description, **le Président** demande si d'autres candidats sont proposés. Suite à aucune autre proposition, **le Président** élit tacitement suite aux applaudissements, **Monsieur Bertrand Sauterel** pour le poste de 2ème vice-président. Suite à sa nomination, **le conseiller Bertrand Sauterel** accepte son élection.

### **Point 3 : Nomination des deux scrutateurs et de l'huissier du Conseil communal**

Selon le tournus, il est prévu qu'il y ait un scrutateur PLR et un scrutateur Vert Libéral. Ainsi, **Monsieur le Président** donne la parole à la **conseillère Aurélie Rapin** qui propose pour le poste de scrutatrice la **conseillère Diana Cruz**.

Ensuite, **le Président** donne la parole au **conseiller Bertrand Sauterel** qui propose pour le poste de scrutatrice la **conseillère Monica Huonder Berthoud**. **Le Président** les invite à prendre place.

Concernant l'élection de l'huissier du Conseil communal, **le Président** déclare avoir reçu la postulation de **M. Stéphane Wenger**.

En application de l'art. 16 qui prévoit : *« Le Conseil nomme pour la durée de la législature son huissier et son suppléant à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. Sauf opposition, cette nomination peut avoir lieu à main levée. »*, **le Président** propose de procéder à l'élection à main levée, ce que l'assemblée accepte sans objection. **L'huissier Stéphane Wenger** fait manifestement l'unanimité et accepte son élection.

#### **Point 4 : Nomination du secrétaire suppléant, des deux scrutateurs suppléants et de l'huissier suppléant**

**Monsieur le Président** informe le bureau avoir reçu la postulation de **Madame Claudine Estoppey** en tant que secrétaire-suppléante du Conseil communal. Selon l'art 13 al.2 de la LC, **le Président** propose une élection tacite. Le vote à main levée est, dans cette élection-là, aussi accepté sans objection.

Concernant le poste de scrutateurs suppléants, la **conseillère Sandra Savary** présente le conseiller UDC **Alexander Berchtold** et la **conseillère Aurélie Rapin** propose la conseillère PLR, **Estelle Babey Martin**.

Selon l'art. 13 al. 2, le conseiller et la conseillère mentionnés ci-dessus sont élus tacitement et acceptent leur élection.

Concernant l'élection de l'huissier suppléant du Conseil communal, ce dernier a reçu la postulation de **Monsieur Sébastien Mayor**.

Selon l'application de l'art. 16 du LC, le vote à main levée est appliqué sans objection. **Monsieur Sébastien Mayor** est élu à l'unanimité du Conseil et accepte son élection pour la durée de la législature.

\*\*\*\*\*

Pour les élections suivantes, **le Président** propose de faire application de l'art 38 al. 5 ou 57. al. 2 de la LC qui prévoient :

Art. 38 al. 5 : « *Sur proposition du président, la nomination des commissaires peut avoir lieu à main levée, lorsque le nombre des candidats ne dépasse pas celui des membres à élire. Si une opposition est manifestée, le Conseil décide* ».

Article 57 al. 2 : « *Les délégués sont nommés, soit au scrutin individuel, soit au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Sur proposition du président, la nomination des délégués peut avoir lieu à main levée, lorsque le nombre des candidatures ne dépasse pas celui des membres à élire* ».

#### **Point 5 : Nomination de douze délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs

- |                       |      |
|-----------------------|------|
| • Isabelle Pernet     | PLR  |
| • Dominique Gilliand  | PLR  |
| • Quentin Guisolan    | PLR  |
| • Alexandre Godel     | PLR  |
| • Carole Marmy        | PSIP |
| • Muriel de Dompierre | PSIP |

- Serge Grognuz PSIP
- Anaïs Bidiville PSIP
- Malgorzata Binggeli UDC
- Sandra Savary UDC
- Émilie Losey VERT-LIBERAL
- Mathilde Pillonel VERT-LIBERAL

**Point 6 : Nomination de quatre délégués au Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AEIPV)**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Messieurs

- Marcel Savary PLR
- Sébastien Tappy VERT-LIBERAL
- Michael Marguet UDC
- Philippe Savary PSIP

Le **Président** constate que le **conseiller Marcel Savary** est absent lors de cette séance. Il propose que son élection soit repoussée lors de son assermentation en septembre.

**Point 7 : Nomination de quatre délégués au Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale de l'EPARSE**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Messieurs

- Xavier Prudhomme PLR
- Sébastien Tappy VERT-LIBERAL
- Michael Marguet UDC
- Serge Grognuz PSIP

**Point 8 : Nomination de trois délégués du Comité de direction de Formation et rencontre établissement médico-social (FOREMS)**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Mesdames et Monsieur

- Sylvaine Tarsi VERT-LIBERAL
- Romane Volery PSIP
- Christian Gauthier PLR

**Point 9 : Nomination de dix délégués à l'assemblée générale de Formation et rencontre établissement médico-social (FOREMS)**

Pour ce point, il s'agit effectivement de la nomination de dix délégués et non de quatre comme indiqués dans l'ordre du jour, FOREMS ayant modifié ce point.

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs

- Charlène Padoan PLR
- Estelle Babey Martin PLR
- Roland Bucher PLR

- Laura Macchia PSIP
- Càtia Pires Vieira PSIP
- Joao Carlos Sa PSIP
- Sandra Savary UDC
- Delphine Morisset UDC
- Bernard Vonnez VERT-LIBERAL
- Sébastien Tappy VERT-LIBERAL

**Point 10 : Nomination d'un délégué au comité de l'Association Centre de Vie Infantile "Les Passerelles"**

Est élue au vote à main levée, à une très large majorité, Madame

- Aurélie Rapin PLR

**Point 11 : Nomination de six délégués à l'assemblée générale de l'Association régionale d'accueil de jour (ARAJ)**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs

- Michelle Berchthold UDC
- Mathilde Pillonel VERT-LIBERAL
- Catarina Gonçalves Pina PSIP
- Laura Macchia PSIP
- Franck Magnenat PLR
- Jérôme Piller PLR

**Point 12 : Nomination de six membres pour la commission de naturalisation**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs

- Catarina Gonçalves Pina PSIP
- Léa Bucher PSIP
- Sylvaine Tarsi VERT-LIBERAL
- Jocelyn Canope UDC
- Alexandre Godel PLR
- Francis Collaud PLR

**Point 13 : Nomination de sept membres pour la commission des finances**

Sont élus, au vote à main levée, à une très large majorité, Mesdames et Messieurs

- Stéphanie Savary VERT-LIBERAL
- Vânia Silva Reis PSIP
- Pascal Perrino PSIP
- Urs Berchthold UDC
- Lionel Voinçon PLR
- Jean-François Rossier PLR
- Sarah Neuhaus PLR

#### **Point 14 : Nomination de neuf membres pour la commission de gestion**

Sont élus au vote à main levée, à une large majorité, Mesdames et Messieurs

- Delphine Morisset UDC
- Céline Berger PSIP
- Sabine Rapin PLR
- Bernard Vonnez VERT-LIBERAL
- Jocelyn Canope UDC
- Philippe Savary PSIP
- Serge Grognuz PSIP
- Jean-Jacques Guisolan PLR
- Laurent Brodard PLR

#### **Point 15 : Nomination de cinq membres pour la commission de recours en matière d'impôts communaux**

Sont élus, au vote à main levée, à l'unanimité, Madame et Messieurs

- Roland Bucher PLR
- Yves Diserens PLR
- Patrick Bianchin PSIP
- Alexander Berchthold UDC
- Monica Huonder-Berthoud VERT-LIBERAL

Le **Président** constate que le **conseiller Yves Diserens** est absent lors de cette séance. Il propose que son élection soit repoussée lors de son assermentation en septembre.

#### **Point 16 : Nomination de quatre membres pour la commission consultative de circulation**

Sont élus, au vote à main levée, à une large majorité, Madame et Messieurs

- Alexander Berchthold UDC
- Monica Huonder-Berthoud VERT-LIBERAL
- Timour Luisier PSIP
- Martial Savary PLR

#### **Point 17 : Nomination de quatre membres pour le COPIL du PDCom**

Sont élus au vote à main levée, à l'unanimité, Messieurs

- Jocelyn Canope UDC
- Bertrand Sauterel VERT-LIBERAL
- Logan Duc PSIP
- Pierre Oulevey PLR

### **Point 18 : Nomination de quatre membres pour la commission communale Suisses - Immigrés (CCSI)**

Sont élus, au vote à main levée, à une très large majorité, Mesdames

- |                           |              |
|---------------------------|--------------|
| • Malgorzata Binggelli    | UDC          |
| • Monica Huonder-Berthoud | VERT-LIBÉRAL |
| • Càtia Pires Vieira      | PSIP         |
| • Isabelle Pernet         | PLR          |

### **Point 19 : Nomination du délégué à la commission culturelle**

Est élu, au vote à main levée, à l'unanimité, Monsieur

- |             |      |
|-------------|------|
| • Logan Duc | PSIP |
|-------------|------|

### **Point 20 : Fixation des jetons de présence et indemnités des Conseillers, Président, Secrétaire et Huissier**

Le Président, pour cet objet, demande aux Conseillères et Conseillers de se référer au tableau reçu dans la convocation de l'ordre du jour et met cette proposition en discussion, soit

- |   |        |
|---|--------|
| • Indemnités du Président du Conseil (par année)  | 5000.- |
| • Indemnités de la secrétaire du Conseil (par séance)   | 500.-  |
| • Indemnités de l'huissier (par année)  | 1500.- |
| • Jetons de présence des scrutateurs (par séance hors Conseil)  | 30.-   |
| • Jetons de présence des Conseillers et scrutateurs (par séance)  | 50.-   |
| • Membre de commissions (par séance)  | 60.-   |
| • Président-rapporteur de commission (par séance)   | 120.-  |
| • Membre de commission de gestion et des finances (par séance)  | 60.-   |
| • Président de commission des finances et de gestion ainsi que président d'une sous-commission (par séance) | 90.-   |

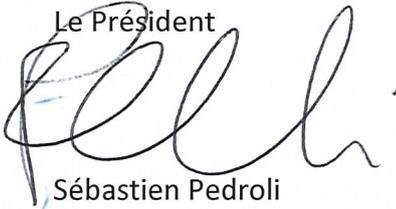
La discussion n'est pas demandée au sujet de ces propositions, qui sont acceptées à l'unanimité.



**Monsieur le Président** reprend la parole et remercie les chefs de groupe et les 4 partis pour leur excellente participation à la préparation de cette séance et clôt les débats en souhaitant à tous un bel été. Il rappelle que dû aux restrictions sanitaires, l'apéro habituel n'aura pas lieu.

Il est 21h17 lorsque **le Président** lève la séance.

Le Président



Sébastien Pedroli



La secrétaire



Blerta Kadriji

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil